

➔ P.04 | Nouvelles du mouvement

Préserver et partager
la terre, encore un effort
pour les parlementaires

➔ P.14 | Rencontre avec...

Laurence Pipaud :
la biodiversité
est dans le pré

➔ P.18 | Agir ensemble

Terre de Liens
et la recherche :
des liaisons fertiles!

P.8 | DOSSIER

ÊTRE PAYSAN
ET PAYSANNE
EN 2021



NOS CHOIX PARTICIPENT À L'AMÉLIORATION DU CLIMAT

par Geneviève Bernard, présidente de la Fédération Terre de Liens

Le 8 août dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié un nouveau rapport. Cette étude vient confirmer l'influence indiscutable de l'Homme sur le climat, la nécessité de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et l'importance d'agir maintenant pour tenter d'inverser la tendance.

En 2019, le GIEC alertait déjà les décideurs et mettait plus particulièrement en avant l'agriculture avec son rapport spécial sur le changement climatique et l'utilisation des sols. Il montrait la dépendance de l'Homme à la qualité des terres, qui constitue une solution face au changement climatique. L'humain, avec l'agriculture industrielle, épuise les terres, nous disent les experts. En effet, un quart de nos terres émergées sont déjà considérées comme dégradées. Une surexploitation aux lourdes conséquences sur la qualité des sols, sur leur capacité à stocker le carbone et par conséquent sur le réchauffement climatique.

L'expansion de l'agriculture et de la sylviculture industrielles a entraîné une hausse des émissions de gaz à effet de serre, une perte d'écosystèmes et une baisse de la biodiversité. Le rapport insiste aussi sur la menace posée par la désertification et la nécessité de lutter contre ce phénomène.

La terre et le climat sont intimement liés. L'agriculture est à la fois responsable, victime et porteuse de solutions.

Les sols naturels agricoles et forestiers sont un réservoir

important de carbone. Leur affectation à des pratiques qui renforcent ce stockage du carbone, comme le pâturage, l'agroécologie ou encore l'agroforesterie, est déterminante. Éviter leur artificialisation, qui limite cette capacité de stockage, est également crucial.

La terre et le climat sont intimement liés. L'agriculture est à la fois responsable, victime et porteuse de solutions.

Mais l'agriculture et les paysannes et paysans sont aussi en première ligne face aux effets du dérèglement climatique. Celui-ci renforce les aléas, il diminue les rendements agricoles moyens et la capacité des sols à stocker du carbone. Nous en sommes convaincus, grâce à ces néo-paysans et paysannes qui souhaitent exercer un métier qui fait sens, le renouvellement des générations est un levier majeur de l'accélération de la transition agroécologique. Terre de Liens, en facilitant leur installation par l'accès au foncier, en faisant le choix d'une agriculture biologique à taille humaine, accompagne ces changements. ●

CHEMINS DE TERRE N° 14, OCTOBRE 2021 | Éditeur : Terre de Liens, association loi 1901, 25 quai André Reynier, 26400 Crest. Tél. 09 70 20 31 00 | www.terredeliens.org | Imprimeur : Corlet Roto, Zone d'activités les Vallées, 53300 Ambrières-les-Vallées. Tél : 02 43 00 07 36
Directrice de la publication : Geneviève Bernard. | Coordination : Nathalie Blin, Noémie Girard et Valérie Rosenwald. | Secrétariat de rédaction : Chantalita Faber et Jean-Luc Michel. | Ont contribué à ce numéro : Geneviève Bernard, Nathalie Blin, Aline Delpeuch, Charlotte Giorgi, Noémie Girard, Manon Graveleau, Claire Mangenot, Tanguy Martin, Alice Martin-Prével, Constance Nowacki, Véronique Rioufol, Valérie Rosenwald, Damien Roumet, Fabrice Ruffier, Pauline Thomann.
Couverture : Estelle France dans sa ferme "Derrière le Jardin" © Sandrine Mulas | Création graphique : Tiens donc! Nicolas Pruvost - www.tiens-donc.com Journal envoyé aux actionnaires, donateurs et adhérents de Terre de Liens. | Contacter la rédaction : comiteredac@terredeliens.org
09 70 20 31 00 | Dépôt légal : octobre 2021.



Vous recevez Chemins de terre parce que vous êtes actionnaire, adhérent ou donateur à Terre de Liens. Si vous souhaitez ne pas en être destinataire, merci de nous le signaler : appel téléphonique (09 70 20 31 00), courriel (mouvement@terredeliens.org) ou courrier (Terre de Liens, 25 quai André Reynier, 26400 Crest).





© Titouan Rimbault

BOURGEONS FRAGILES

En avril, les vignes se sont illuminées pour lutter contre des conditions climatiques difficiles. Des températures anormalement douces au début du printemps ont favorisé le développement précoce des plantes, les portant à un stade particulièrement vulnérable au moment des gelées. Un épisode capturé ici à Chablis par l'œil de Titouan Rimbault, photographe professionnel.

P.4-7 Nouvelles du mouvement

P.8-13 Le dossier

- > Le retour des paysans ?
Mutations dans les métiers agricoles

P.14-15 Rencontre avec...

- > Laurence Pipaud

P.16-17 Chroniques fermières

- > Mont Gros
- > Les vergers du Chalet
- > L'oiselière
- > Ferme du Brézouard

P.18 Agir ensemble

- > Terre de Liens et la recherche : des liaisons fertiles !

P.19 Ils & elles bénévoles

- > Pierre Rigondaud, la fibre forestière
- > Marguerite Poulain et Jean-Michel Wichlacz,
sensibiliser les collectivités

P.20-21 Un peu de recul ?

- > Raconter un siècle d'histoire paysanne

P.22 Questions de terre, questions d'argent

- > Quelle différence entre don, souscription et adhésion ?

Terre de Liens bientôt sur Radio France!

En mai dernier, Terre de Liens a répondu présent au lancement de l'appel à projet "Transition en commun" impulsé par Radio France. L'objectif de la radio est d'offrir un espace de visibilité aux acteurs de la transition écologique, pour une publicité plus verte. Retenu parmi 51 projets, Terre de Liens bénéficiera entre fin 2021 et début 2022, aux côtés de sept autres acteurs associatifs, de 150 messages publicitaires diffusés sur les antennes de France Inter, France Info et France Bleu. Rendez-vous à partir d'octobre sur les ondes pour entendre parler de nous!

PLAIDOYER : EN DIRECT DE L'ASSEMBLÉE

PRÉSERVER ET PARTAGER LA TERRE, ENCORE UN EFFORT POUR LES PARLEMENTAIRES

C'est désormais assumé, la promesse d'une grande loi Foncière durant le présent quinquennat a été enterrée. Pour autant, ces derniers mois, les travaux parlementaires autour de la loi Climat et Résilience et du projet de loi Sempastous ont remis la question de la préservation des terres agricoles au cœur des débats.

Débatte et adoptée en juillet 2021, la loi Climat et Résilience a abordé l'artificialisation des sols à travers un chapitre entier destiné à mieux encadrer les pratiques d'artificialisation. Si l'importance donnée à cette question était au départ un bon signal, nombre d'espoirs ont été

douchés face aux faiblesses du texte. En effet, malgré les nombreux avertissements des associations, les députés se sont appuyés sur la base de documents d'urbanisme peu contraignants et qui ont prouvé leur inefficacité pour lutter contre la consommation des espaces agricoles et naturels. Pire, avec un délai de mise en œuvre qui prévoit une modification obligatoire de ces documents à l'horizon de 2027, force est de constater que la loi ne réglera pas le grignotage continu des terres agricoles déjà à l'œuvre.

Courant juin, un autre texte de loi porté par le député pyrénéen Jean-Bernard Sempastous aurait pu permettre de combler un vide juridique béant permettant à des structures sociétaires de contourner la régulation de l'accès au foncier agricole. Ces sociétés, qui possèdent des terres pour les exploiter directement ou les louer, échappent au contrôle sur le foncier grâce à la vente de parts de sociétés.

La proposition Sempastous votée en première lecture répond sur la forme au problème, mais, le seuil de déclenchement du contrôle est trop haut pour espérer véritablement lutter contre la concentration foncière.

Tout au long de ces mois de mobilisation, Terre de Liens, aux côtés de la Confédération paysanne, du Réseau Action Climat et de tant d'autres associations et syndicats, n'a cessé de dénoncer les faiblesses des textes et d'interpeller les députés pour modifier en profondeur la teneur des amendements. Ce travail de plaidoyer se poursuivra fin 2021 lors des prochaines navettes parlementaires de la loi Sempastous. ●



© Anne-Marie Landou

PLAIDOYER : QUOI DE NEUF SUR LA PAC ?

RÉFORME DE LA PAC 2023-2027 : UNE OCCASION RATÉE



Dès 2017, nombre de rapports et documents de la Cour des comptes européenne ont mis en lumière l'échec de la PAC précédente en matière d'environnement, de protection de la biodiversité et de climat. C'est seulement en 2019 que la publication du « Green Deal » a poussé la Commission à inscrire la réforme de la PAC dans un horizon de transition écologique. Les stratégies proposées de « Biodiversité » et « De la ferme à la table » portaient l'espoir d'une réforme plus ambitieuse.

Mais les négociations ont très fortement atténué les incidences possibles de ces stratégies, en les rendant peu contraignantes. Dans cette nouvelle mouture, si les critères conditionnant les aides à des pratiques respectueuses de l'environnement sont légèrement renforcés, le niveau d'ensemble des aides à contenu environnemental n'est pas suffisamment ambitieux pour transformer les pratiques agricoles.

La nouveauté de cette réforme réside dans la création d'éco-régimes (rému-

nération des bonnes pratiques environnementales). Ceux-ci représenteraient 25 % des aides aux surfaces et seront déclinés dans les plans stratégiques nationaux (PSN), plus ou moins ambitieux selon les pays. Le PSN français va malheureusement s'aligner sur les mesures minimales européennes.

En ce qui concerne la redistribution des aides ou leur incidence sur la situation foncière, la nouvelle PAC n'enregistre aucune évolution. Les critères d'attribution des aides restent liés à la surface et ne sont toujours pas plafonnés. La part de l'aide aux 52 premiers hectares (dite « paiement redistributif ») n'augmente pas dans le budget.

Terre de Liens, membre de la plateforme « Pour une autre PAC », a participé activement aux actions pour peser sur la réforme. Celles-ci continuent, certains détails de mise en œuvre de la réforme n'étant pas totalement définis. ●



Pour en savoir plus :

« Pour une autre PAC » :

www.pouruneautrepac.eu

La Foncière Terre de Liens reconnue d'utilité publique



© Fleur Pinsard

Dans notre précédent numéro, nous évoquions la longue procédure de mise en place du mandat SIEG (Service d'Intérêt Économique Général) de la Foncière.

C'est désormais chose faite : le conventionnement entre l'État et la Foncière a été signé en novembre 2020 !

Très concrètement, ce mandat permet désormais à la Foncière de faire bénéficier ses souscripteurs d'une réduction fiscale de 25 % en échange d'un engagement à compter parmi ses fermiers au moins 70 % de public économiquement fragile. Il ancre également dans les statuts l'engagement d'inaliénabilité (la non-revente des terres), qui était auparavant une démarche uniquement morale. À l'heure actuelle, la Foncière Terre de Liens est la première et seule foncière en mandat SIEG.

PUBLICATION

UN NOUVEAU GUIDE POUR LES PROPRIÉTAIRES DE FONCIER AGRICOLE



Il y a en France 4 millions de propriétaires de foncier agricole ! Terre de Liens leur propose désormais un *Guide de la propriété foncière agricole responsable*. Cet outil d'aide à la réflexion et à la décision permet une gestion et un usage citoyen des terres et bâtis agricoles. L'objectif est d'élargir le cercle des propriétaires privés sensibilisés et engagés en faveur de la transition agricole. Le guide présente d'abord le contexte agricole français et donne des éléments de repères pour caractériser un bien agricole. Puis il décline les différents scénarios éthiques qui s'offrent à un propriétaire pour l'avenir de son bien : le louer à travers un bail rural, le vendre pour favoriser des installations en agriculture biologique ou encore s'inscrire dans un projet collectif, solidaire et écologique.

Des témoignages de propriétaires ayant fait un pas de côté jalonnent cet ouvrage. Si certains permettent de saisir la complexité des processus engagés au cours d'une transmission de patrimoine, tous illustrent la satisfaction de devenir un "passeur de terres".

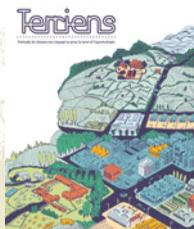
Ce guide s'adresse aux propriétaires fonciers mais aussi à celles et ceux qui accompagnent les projets d'installation ou de transmission de foncier. Pour les personnes bénévoles et salariées du réseau Terre de Liens, c'est un outil qui permettra de mieux répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses de propriétaires fonciers, qu'ils ou elles exercent une activité agricole ou non. Le guide est à la vente en version papier et téléchargeable gratuitement en format PDF. Un dossier de ressources numériques permet d'aller plus loin. ●



<https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/guide-de-la-proprieté-fonciere-responsable>

PUBLICATION

DES ENGAGEMENTS POUR UNE CAUSE



Depuis des dizaines d'années, le mouvement pour une agriculture paysanne en Europe s'est façonné au rythme de l'engagement de bénévoles animés par le désir de stopper l'artificialisation galopante des terres et de redonner à ce bien commun sa vocation nourricière. Pour mettre des visages derrière quelques-unes de ces milliers de personnes qui se mobilisent partout en Europe, le réseau Access to Land, coordonné par Terre de Liens, a publié en août *Terriens, Portraits de citoyen·ne·s engagé·e·s pour la terre et l'agroécologie*. Une galerie de portraits qui dessine la force active et citoyenne mobilisée pour la préservation des terres agricoles et l'accès à la terre d'agriculteurs et d'agricultrices en agroécologie. De la Roumanie à l'Espagne, en passant

par l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Écosse et la République tchèque, elle met en lumière les multiples facettes de l'action citoyenne.

Elle décrit les trajectoires individuelles de celles et ceux qui ont construit leur engagement au travers d'expériences intimes, de rencontres, de prises de conscience politique, de savoirs théoriques glanés dans leur univers personnel et professionnel. Une certitude émane de cette galerie de portraits : nous sommes de plus en plus nombreux à mettre « la main à la terre » pour appuyer un paysan ou une paysanne qui s'installe, sensibiliser un passant, une passante sur un stand ou porter la parole de son organisation. ●



Une publication à retrouver dans le Centre de ressources de Terre de Liens : <https://bit.ly/portraits-de-terriens>

HISTOIRE D'ASSO

VERS LA TRANSITION AGRICOLE EN ÎLE-DE-FRANCE



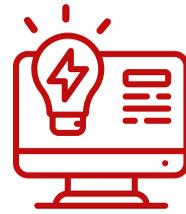
© Jean-Noël Duval

On n'imagine généralement pas l'Île-de-France comme une grande région agricole. Pourtant, 20 % du territoire seulement est urbanisé et l'agriculture couvre près de la moitié de la région. Terre de Liens s'est implantée en Île-de-France fin 2005, devenant association territoriale en 2011. Dans un contexte où les grandes cultures couvrent plus de 90 % de la surface agricole, où les agriculteurs en place voient souvent d'un mauvais œil le développement de l'agriculture biologique et où l'artificialisation des terres menace, l'enjeu pour l'association est de taille.

Après des années de travail de terrain, d'échanges avec les institutions et de coopération avec les rares associations d'agriculture alternative régionales, Terre de Liens Île-de-France prend toute sa place dans la transition agricole qui démarre dans la région. Les huit fermes acquises par la Foncière sont comme des îlots d'agroécologie : fermes collectives de polyculture-élevage ou à vocation

agricole et culturelle, couveuse d'activités agricoles, agroforesterie, céréales ou maraîchage biologique et même une cressonnière bio, la seule de la région. Autour et au-delà des fermes Terre de Liens, les 5 personnes salariées, 100 bénévoles et plus de 1000 adhérents sont mobilisés sur le territoire : veille foncière citoyenne avec l'outil Cap'Terre, sensibilisation des citoyen·ne·s et des élu·e·s. En 2020, plus de 20 collectivités ont été accompagnées sur leur projet agricole et foncier et l'expertise de Terre de Liens a été sollicitée pour l'élaboration de 3 Programmes alimentaires territoriaux (PAT). L'association Abiosol* accueille chaque année plus de 200 personnes souhaitant développer une activité agricole biologique de proximité. Toutes ces actions font bouger les lignes dans une région qui en a bien besoin ! ●

* *Abiosol : association regroupant Terre de Liens Île-de-France, la coopérative les Champs des possibles et le Réseau AMAP-IdF*



Participez à la refonte du site Terre de Liens

Afin d'améliorer l'accessibilité et mieux refléter l'actualité du mouvement, Terre de Liens lance la refonte de son site Internet, un projet au long cours qui devrait aboutir dans plusieurs mois. Envie d'y prendre part ? Pour que le projet corresponde au plus grand nombre, nous cherchons des personnes partantes pour donner leur avis sur des maquettes. Vous ferez partie d'un « club de testeurs et testeuses » qui pourra être sollicité par écrit (pour répondre à un sondage) ou lors de courts entretiens. Tous types de profils sont les bienvenus !



Faites-nous signe

en écrivant à refonte@terredeliens.org

ÊTRE PAYSAN ET PAYSANNE EN 2021

Dans un ouvrage choc publié en 1967, le sociologue Henri Mendras annonçait la fin des paysans. Il dressait le constat des mutations du métier dues à la modernisation. Le paysan s'était petit à petit transformé en un agriculteur-producteur au sein d'exploitations de plus en plus grandes et spécialisées. Aujourd'hui, à la faveur des crises et d'une société qui réclame une alimentation saine et locale, ce modèle semble peu à peu remis en cause par ceux et celles qui se lancent dans les métiers de la terre. Rapport au travail, protection de l'environnement, sensibilité à la qualité des produits... Assiste-t-on à l'émergence d'un retour aux valeurs paysannes ? /// Par Nathalie Blin, Alice Martin-Prével et Valérie Rosenwald

Nouvelle génération... nouvelles aspirations ?

Le changement de génération est souvent l'occasion de modifications dans la manière de pratiquer l'activité agricole. Si jusqu'à présent la tendance à l'agrandissement, la spécialisation et la mécanisation s'est renforcée, les repreneurs et repreneuses qui rompent avec ces pratiques sont de plus en plus nombreux.

Les ruptures peuvent émaner d'agriculteurs en place ou de leurs enfants souhaitant sortir du système intensif, mais elles sont plus largement le fait de personnes qui ne sont pas issues du milieu agricole. En 2020, les Chambres d'agriculture indiquaient que 60 % des candidats et candidates à l'installation reçus dans leurs Points accueil installation n'étaient pas issus de familles d'agriculteurs. Ce chiffre confirme une tendance sans précédent au renouvel-

lement générationnel extra-familial. Aujourd'hui, nombre de nouveaux candidats à l'installation entrent dans ce métier par choix, souvent après des années d'études ou une première carrière dans un autre domaine. En 2019, plus d'un quart des personnes nouvellement installées en agriculture avaient plus de 40 ans, un nombre significatif d'entre elles étant en reconversion professionnelle. À l'heure où le nombre d'actifs dans

le secteur agricole a diminué de 90 % entre 1955 et 2020, et où les fermes – trop grandes et trop chères – sont devenues de plus en plus difficiles à transmettre, ces nouveaux repreneurs cassent les codes et réinventent le rapport au travail agricole et à la propriété des moyens de production.

Exercer un métier qui a du sens

Dans une société de plus en plus tournée vers la question environnementale, cette motivation devient centrale pour de nombreux paysans et paysannes. Déjà en 2013, une étude sur les futurs installés hors cadre familial montrait qu'ils étaient deux tiers à vouloir pratiquer une agriculture biologique. Au-delà du type d'agriculture pratiqué, ces personnes sont de plus en plus sensibilisées à la préservation de la biodiversité sur les fermes par le maintien ou la création de haies ou de mares, une gestion adaptée du sol ou des prairies, l'usage de semences paysannes, et bien d'autres pratiques. Elles innovent pour améliorer les synergies entre ateliers permettant le réemploi des déchets et pour diminuer les intrants, la mécanisation et l'usage



Yseult, son associé Boris et des stagiaires (GAEC du Vieux Saint Augustin)

(AMAP), qui permettent de nouer un dialogue avec les citoyens autour des méthodes, des prix et des contraintes liées à la production et à la commercialisation. Ce lien au territoire est fré-

Le choix de l'autonomie et du temps libre

On dit souvent de la génération Y qu'elle a une conception nouvelle du travail, valorisant l'autonomie et procurant un épanouissement personnel. Cette volonté se retrouve dans les profils de ces nouveaux paysans et paysannes qui quittent des professions salariées pour être «leur propre patron», échapper aux logiques hiérarchiques et développer de nouvelles compétences. Pour Yseult, «dans mon travail précédent, on m'imposait des choix qui ne me convenaient pas. Aujourd'hui, on est en codécision avec mon associé, on est responsables!»

Cette autonomie a toutefois un coût : en agriculture, les conditions de travail sont souvent difficiles, demandant une forte implication physique et une durée de travail bien supérieure à 35 heures par semaine. Certains s'en satisfont car c'est pour eux un métier passion mais, pour beaucoup, c'est une forte contrainte qui peut engendrer une remise en cause de leur engagement. D'autres trouvent des solutions en adaptant les fermes et le matériel, en se diversifiant vers des activités ►►

Ce sont mes convictions politiques qui m'ont amenée à vouloir nourrir des gens. Pour moi, le maraîchage, c'est un moyen d'être utile à la société. Yseult

d'énergies fossiles, tout en jouant parfois un rôle dans la sensibilisation des citoyens et consommateurs à ces problématiques.

La portée politique de l'agriculture agit également comme un facteur de motivation. Comme pour Yseult, maraîchère en Seine-et-Marne : « Ce sont mes convictions politiques qui m'ont amenée à vouloir nourrir des gens. Pour moi, le maraîchage, c'est un moyen d'être utile à la société. » Cela s'exprime en général par le choix des circuits courts, et notamment des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne

quemment renforcé par la volonté de participer à la revitalisation d'un lieu et de ses environs et de changer les mentalités en utilisant la ferme comme levier. On assiste ainsi à la multiplication d'événements (artistiques, pédagogiques, conviviaux) sur les fermes, ou encore à la mise en place d'espaces d'accueil, aussi bien pour la population locale que pour des visiteurs ou stagiaires venus d'ailleurs. Outre le fait de diversifier et viabiliser l'activité agricole, il s'agit de faire des fermes des leviers de dialogue, de lien social et de sensibilisation du public.

MUTUALISER POUR TRAVAILLER MIEUX

Radis & Co, la ferme de Belêtre, la ferme de la Tournerie... Au fil des pages de Chemins de terre, vous avez entendu parler de collectifs agricoles. Ces nouvelles formes d'agriculture dans lesquelles un groupe reprend une ferme souvent cultivée auparavant par une ou deux personnes apportent des éléments de réponse aux paysannes et paysans qui veulent travailler autrement. Le collectif permet des installations plus légères par le partage des investissements dans les bâtiments et le matériel. Il est aussi facteur de gain en temps et en efficacité par la mutualisation de certaines activités, en s'entraidant dans les périodes chargées, en commercialisant en commun ou en organisant des astreintes pour s'occuper des animaux. Même s'il n'est pas exempt de complexités liées à la dimension collective, le travail en groupe répond aussi aux aspirations d'une nouvelle génération qui n'a pas grandi sur des fermes et souhaite échanger les savoirs, éviter l'isolement et utiliser l'intelligence collective pour faire face aux multiples barrières à l'installation.



© Sandrine Mulàs

Derrière le Jardin

► à forte valeur ajoutée (transformation des produits, accueil et vente à la ferme, vente en AMAP), en s'installant en collectif (voir encadré) ou bien en faisant des concessions sur le revenu. Ainsi, Bastien, paysan-boulangier en Seine-et-Marne, indique : « Pour ménager l'équilibre entre ma vie professionnelle et ma vie personnelle, il fallait que je me cantonne à une surface de céréales assez modeste, donc que je fasse la transformation en pain pour gagner ma vie. Par ailleurs, je ne fais qu'une seule fournée de pain par semaine : j'ai un revenu moins important, mais je peux préserver mes week-ends ! »

Pluriactivité, moindre endettement : transformer le rapport au capital

Qu'elle soit le fait d'enfants d'agriculteurs ou de nouveaux entrants, l'installation agricole est de plus en plus tardive. Une carrière professionnelle précédente, parfois longue, permet d'avoir un autre regard sur la pratique avec l'apport de compétences issues de métiers différents. Certains souhaitent conserver un pied dans leur précédent métier : en 2019, près de 35 % des installés, tous âges confondus, étaient des pluriactifs, 39 % chez les plus de 40 ans. Si la première carrière permet parfois

de constituer un capital qui pourra être investi dans l'installation, de nombreux nouveaux paysans et paysannes se refusent à s'endetter fortement pour exercer une activité qui rémunère peu. D'autant plus que, n'envisageant pas forcément d'être agriculteurs à vie, ils et elles souhaitent conserver la possibilité de quitter ce métier, notamment quand l'usure physique se fera sentir. On assiste donc à une transformation du rapport au capital. Contrairement à leurs aînés pour qui l'exploitation constituait un patrimoine pour la retraite, certains néo-paysans et paysannes font le choix de modalités d'installation légères en restant locataires du foncier – parfois grâce au portage citoyen de structures comme Terre de Liens. Ils limitent aussi la mécanisation ou mutualisent matériel et bâtiments au sein de collectifs ou d'une CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole). Ils choisissent parfois d'assurer leur retraite autrement, par exemple par un statut professionnel leur permettant un accès aux mêmes droits sociaux que d'autres salariés.

Le début d'un mouvement de fond ?

Le rapport au métier agricole apparaît de plus en plus contrasté. Des chefs d'exploitation gèrent leur ferme comme une entreprise toujours plus dépendante de la technique et des intrants, un modèle encouragé par la Politique agricole commune européenne. D'autres font le choix de sys-

tèmes plus autonomes et de proximité. À l'instar des paysans d'antan, ces derniers tiennent à s'inscrire dans un territoire, travaillent en relation avec les cycles naturels, développent de la pluriactivité et revendiquent une plus grande indépendance vis-à-vis des institutions et des marchés (choix de s'installer sans aides, limitation de la dépendance aux fournisseurs et aux grossistes...). Ils ou elles s'inscrivent

dans leur temps avec un nouveau rapport au capital et au travail, et la mise en œuvre de logiques entrepreneuriales innovantes pour créer et retenir la valeur ajoutée sur les fermes. Par ailleurs, cette tendance est renforcée par des communautés de citoyens et des collectivités qui s'investissent dans les questions agricoles et environnementales. Devenu péjoratif au moment des Trente Glorieuses, le terme « pay-

san » a de nouveau le vent en poupe, même chez les tenants d'une agriculture productiviste et industrielle. Le signe qu'au-delà du mot, les valeurs qu'il sous-tend commencent à se répandre? ●

Sources des chiffres : statistiques MSA, CESE.

ET LES FERMERS TERRE DE LIENS DANS TOUT ÇA?*



© Héliène Degrandpré

Bastien Paix, fermier Terre de Liens

Il y a aujourd'hui plus de 380 fermiers et fermières sur les 250 fermes de Terre de Liens. Leurs profils, spécifiques en raison de leur modalité d'accès au foncier via un mouvement comme Terre de Liens, sont particulièrement représentatifs de cette tendance. La majorité d'entre eux, non issus du milieu agricole, arrivent dans le métier après une reconversion professionnelle. Ils et elles sont plutôt jeunes (37 ans en moyenne contre 52 au niveau national), ont globalement un niveau d'études plus important que la moyenne des agriculteurs et sont souvent formés dans les domaines de la biologie, l'agronomie, le développe-

ment rural, avec une forte sensibilité aux valeurs environnementales. Leurs fermes sont petites (33,7 ha contre 63 ha au niveau national), peu mécanisées. Ils et elles pratiquent l'agriculture biologique et mènent souvent des activités en lien avec le territoire. 78 % des fermes pratiquent la vente directe, 56 % transforment les produits à la ferme et 44 % accueillent du public. ●

* Données issues d'enquêtes internes à Terre de Liens et de la thèse d'Elsa Pibou : Paysans de passage : les fermiers du mouvement Terre de Liens en France.

SÉCURISER SON PARCOURS : DES STATUTS POUR DE NOUVELLES ATTENTES

La plupart de celles et ceux qui travaillent dans les fermes ont soit un statut de chef d'entreprise (seuls ou associés), soit de salarié sous la responsabilité hiérarchique du chef d'exploitation. Le statut « non salarié agricole » de ces chefs d'exploitation répond aux aspirations d'autonomie mais présente des contreparties : nécessité de s'endetter pour acquérir ses moyens de production, faiblesse des prestations de retraite, des protections contre les risques de la vie privée et professionnelle, et absence de droits aux congés...

Pour allier les avantages de l'entrepreneur et du salarié, de nouveaux statuts sont à l'étude et expérimentés dans le monde agricole. Ainsi les coopératives d'activité et d'emploi (CAE), comme Les Champs des Possibles en Île-de-France, où les paysannes et paysans, entrepreneurs-salariés, bénéficient du statut de salarié tout en tirant leur rémunération de leur activité menée de manière autonome. Un autre statut à l'étude dans le cadre d'installations collectives est l'adaptation à l'activité agricole de la Société coopérative de production (SCOP), dans laquelle les associés sont salariés et cogestionnaires sous le principe « une personne - une voix ».

Ces formes juridiques permettent aux paysannes et paysans de bénéficier du régime social du salarié et de la protection sociale qu'il procure tout en conservant une grande autonomie dans les décisions. Et même s'il est souvent difficile dans ces métiers de se cantonner aux 35 heures hebdomadaires, le droit du travail reste la référence, entraînant une plus grande attention aux conditions de travail que pour les chefs d'exploitation non salariés.



Coopérative paysanne de Belêtre

Par ailleurs, la SCOP est construite sur un modèle qui facilite les entrées et sorties du métier d'agriculteur. Classiquement, les agriculteurs accumulent terres, bâtiments, cheptel et matériel avec la perspective de bénéficier en fin d'activité de leur revente pour compléter leurs faibles retraites agricoles. Cela entraîne pour le reprenneur la nécessité d'un endettement important, qui ampute son revenu disponible et le lie à la ferme pour l'ensemble de sa carrière. Dans le cas de la SCOP, c'est la société qui devient et reste propriétaire des moyens de production. Après la phase d'acquisition réalisée grâce au travail des premiers associés, il suffit pour les suivants de prendre quelques parts pour entrer dans la SCOP et devenir paysanne ou paysan. On en ressort en revendant

ses parts, avec peu de capital mais avec des droits sociaux cumulés grâce au statut de salarié. Surtout, l'outil de travail est maintenu et bien plus facile à transmettre.

Malgré ces avantages, ces structures présentent encore des limites. Pensées au départ en dehors de l'agriculture, elles ne permettent pas aux nouveaux entrants de bénéficier des aides pour les jeunes agriculteurs ni d'autres subventions, aides ou formations agricoles. Cependant, elles devraient évoluer grâce aux diverses expérimentations sur le terrain, réflexions et plaidoyers. ●

GAGNER DU TEMPS : LOW-TECH, HIGH-TECH, LA TECHNOLOGIE POUR TRAVAILLER MOINS ?

Tracteurs autonomes, Big Data, drones et cartes satellites, la technologie peut-elle aujourd'hui répondre aux maux du monde agricole en quête d'une meilleure rémunération et d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ? La promesse est séduisante : gain de temps considérable, suppression des tâches pénibles et répétitives, rendements plus élevés pour l'agriculteur ou l'agricultrice... Mieux, si l'on en croit les centaines d'innovations présentées chaque année lors du Salon international du machinisme agricole (SIMA), cette agriculture dite « de précision » pourrait même permettre à terme de s'adapter au changement climatique et au développement de pratiques respectueuses du vivant. Alors que les géants du numérique s'attaquent au monde agricole avec la perspective d'un marché florissant, nombre de questions sont soulevées en creux par cette course à l'innovation : les agriculteurs déjà lourdement endettés ont-ils les moyens d'intégrer ces technologies dans leurs cultures ? Faut-il se soumettre à la dépendance d'un géant industriel, d'un banquier, d'un informaticien ? Enfin, quel sens ces innovations donnent-elles au métier d'agriculteur à l'heure où les expressions comme « Entrepreneur du vivant », « FoodTech » ou « AgTech » gagnent du terrain ?

À rebours de ces dynamiques high-tech, les mouvements de l'agriculture paysanne se sont emparés du terme de low-



© Sandrine Mulas

tech en opposition au modèle d'une agriculture toujours plus industrialisée. S'appuyer sur les innovations agricoles nées du terrain et dans la tête de paysannes et paysans ingénieux, miser sur l'appropriation des techniques de réparation à travers la formation et favoriser l'entraide mutuelle, c'est le sens du manifeste de l'Atelier Paysan, *Reprendre la terre aux machines*. Plus qu'une remise en cause de la technologie en tant que telle, c'est l'idée d'un asservissement aux machines et in fine à un industriel qui est remise en question. ●

« L'innovation que le monde agricole nous envie... c'est l'herbe qui pousse dans nos prés » Jean-Yves Penn, producteur laitier breton à la retraite.



En 1988, quand je me suis installé, tout le monde croyait au progrès technique pour progresser.

Il fallait tirer le maximum de sa vache, et c'était le sens des subventions de la PAC. Pour ne pas en dépendre et s'endetter à l'infini, il fallait inventer autre chose.

La réponse était sous mes yeux : miser sur les pâturages pour nourrir mes vaches les trois quarts de l'année et désintensifier la production pour réduire considérablement mes charges. Davantage de surfaces pâturées, c'est moins de besoins en bâtiments. Une seule traite par jour, c'est moins de besoins en services vétérinaires. Cette mécanique s'est avérée extrêmement vertueuse.

En quelques années, avec mon épouse, nous avons multiplié par deux nos revenus et divisé par deux notre temps de travail. La mécanisation est une course sans fin. Je ne compte plus les éleveurs épuisés par des cadences infernales et par « le bip à toute heure » dès que la machine fait défaut.

La biodiversité est dans le pré

« Vivre en harmonie avec ma prairie, sans lui en demander trop mais sans non plus passer à côté de son potentiel », c'est la vision que Laurence a de la gestion du pâturage. Éleveuse de vaches maraîchines au sein du Marais breton vendéen, une zone humide d'importance internationale, cette passionnée de nature accorde une grande valeur à la préservation de la biodiversité. // Par Valérie Rosenwald



© Vincent Pipaud

Laurence Pipaud à la ferme du Pré Tord

Ses prairies et les plantes qui y poussent, Laurence les connaît bien malgré son arrivée récente sur la ferme. Et pour cause : il y a 6 ans, elle a décidé de reprendre des études pour passer un diplôme universitaire en botanique et a choisi le Marais breton comme sujet de mémoire. À son installation, elle a mis en place des mesures agroécologiques adaptées à ces terres de marais : « Avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), nous avons fait des travaux pour maintenir l'eau dans les prairies le plus longtemps possible pour permettre la nidification des oiseaux migrateurs. Et j'empêche les vaches de pénétrer dans les roselières, qui sont des zones de

refuge pour les animaux. » Elle pratique aussi une gestion tournante des troupeaux en les faisant circuler de parcelle en parcelle pour éviter le surpâturage et laisser à la prairie le temps de se régénérer : « Ainsi, mes vaches peuvent se nourrir 8 mois de l'année dans cette prairie naturelle très diversifiée du point de vue floristique. » Les mois d'hiver, les animaux bénéficient de foin et d'un peu de luzerne.

Des chevaux aux vaches

L'élevage, Laurence l'a d'abord connu en aidant son mari, qui avait créé une petite entreprise de travail avec des chevaux pour l'écotourisme et les collectivités. Après une première carrière

dans l'enseignement, elle le rejoint sur la partie administrative et commerciale de son activité, tout en étant présente auprès des chevaux. Il y a un an environ, quand elle apprend que Terre de Liens cherche un porteur de projet sur la ferme du Pré Tord, elle décide de se lancer dans l'aventure : « Je n'ai plus 20 ans, mais j'y croyais, notamment parce que la ferme était déjà engagée dans une dynamique de biodiversité. Le fait qu'il n'y ait pas besoin d'investir dans le bâtiment et le foncier grâce à Terre de Liens a été décisif. »

Préserver une race menacée

La biodiversité, moteur premier de l'installation de Laurence, passe également par la préservation de la race de vaches maraîchines, qui était en voie de disparition à la fin du siècle dernier : « C'est une race très sensible et intuitive qui peut reprendre son caractère sauvage rapidement, je passe donc beaucoup de temps avec le troupeau. » Ainsi, pour l'éleveuse, au-delà de l'alimentation et de la gestion des vêlages en hiver, travailler avec ses 17 vaches et veaux, c'est aussi les regarder, les connaître, établir un lien : « Je leur mets de la musique quand j'arrive, avec une playlist spécifique pour elles, je leur parle beaucoup. Quand je vais dans les prairies, elles viennent me voir, et les veaux aussi. C'est un vrai bonheur ! » Pour cette ancienne végétarienne, il est important de pratiquer ce métier avec douceur et de faire naître et mourir les animaux avec le plus de dignité



© Matthieu Vastin

La Barge à queue noire, espèce menacée en Europe, niche dans les prés de la ferme du Pré Tord depuis son achat par Terre de Liens, grâce à l'inondation des prairies.



LA FERME

La ferme du Pré Tord est située à Le Perrier, dans le Marais breton vendéen, en zone Natura 2000. Une vingtaine de vaches allaitantes et de veaux y sont élevés sur 50 ha de prairie de pâturage et de fauche pour le foin. Un grand bâtiment les héberge pendant l'hiver. Les terres et le bâtiment sont la propriété de Terre de Liens. La viande est vendue en direct par livraisons et via le collectif Court Circuit.

Je n'ai plus 20 ans, mais j'y croyais parce que la ferme était déjà engagée dans une dynamique de biodiversité.

possible pour eux. Elle est également attentive au lien tissé avec ses clients, en vente directe, qui consomment peu mais sont soucieux de la qualité et comprennent son mode d'élevage.

Des engagements sur le territoire

Lien avec les clients, mais aussi avec les autres producteurs du territoire et les naturalistes : « Gens du marais et

d'ailleurs » qui réunit les producteurs locaux, « Paysans de nature » pour une approche centrée sur la biodiversité, « Association de la vache maraîchine », la LPO. Tous ces réseaux, souvent entremêlés, constituent un véritable soutien pour Laurence : « Je reçois de l'aide quand j'ai un pépin de vêlage ou autre, c'est essentiel pour moi en tant que nouvelle installée. » La ferme est également labellisée « Nature et pro-

grès » et accueille régulièrement des visites de diagnostics par des citoyens et paysans pour suivre l'évolution de la biodiversité et fixer avec Laurence des marges de progrès : « Ma ferme a la chance de se trouver sur le territoire du Marais breton et bénéficie d'un environnement riche en biodiversité. Et ça, c'est chouette ! » ●

Un autre regard...

► Perrine Dulac, chargée d'animation du territoire autour des questions agricoles à la LPO Vendée.

La LPO Vendée et Terre de Liens ont monté ensemble le projet de rachat de la ferme du Pré Tord. À l'époque, nous avons repéré la ferme, pris des parts dans la Foncière et communiqué auprès de nos adhérents pour permettre son financement. Mais nous avons aussi participé à la rédaction d'un bail environnemental adapté aux enjeux du Marais breton. Laurence s'est installée récemment, après le départ d'un premier fermier. Elle s'intéresse à beaucoup de choses

et est engagée dans plein de réseaux. Elle participe aux inventaires de la LPO Vendée, notamment floristiques. Nous avons mis en place avec elle un suivi naturaliste avec les autres associations locales. Elle est très ouverte et volontaire pour avancer sur ces questions de protection de la nature, et les mesures mises en place paient : depuis que la ferme a été achetée, des oiseaux typiques des prairies inondées s'y sont installés. Pour nous, c'est vraiment un indicateur de réussite de cette dynamique !

MONT GROS, FRUITS ROUGES, HAUTE-LOIRE**TROUVER DES TERRES,
LE PARCOURS DU COMBATTANT****La parole à Émeric Duclaux**, producteur de petits fruits.

Il y a quelques années, après avoir bourlingué et occupé divers emplois dans l'agronomie à l'étranger puis en agriculture, je décide de rechercher des terres pour m'installer en agriculture bio. J'ai une petite idée derrière la tête : planter des arbres fruitiers et développer une exploitation en arboriculture. Pas arrêté sur un coin de France, je débute alors un tour de l'Hexagone à la recherche de terres. Mais très vite, je suis confronté à la difficulté de trouver une exploitation sans me surendetter. Après environ un an de recherches infructueuses via les réseaux classiques des Chambres d'agriculture, impliqué dans les réseaux de l'agriculture bio,

j'entends parler d'Objectif Terres, la nouvelle plateforme de mise en relation de Terre de Liens entre candidats à l'installation et cédants. L'annonce de Bernard, cédant et producteur de petits fruits bio en Haute-Loire sur 5 hectares, m'interpelle à plusieurs titres : une exploitation à taille humaine qui semble rentable et dans un coin de France que je connais.

Très vite, en 2020, je décide de passer une première saison à son côté afin de mieux comprendre son modèle de culture. Le courant passe rapidement entre nous, et en janvier 2021, c'est le grand saut. Accompagné par Bernard, je rachète 1 hectare de l'explo-



tation et loue les 4 hectares restants. Une solution économique qui m'a permis de ne pas me surendetter et d'envisager sereinement les premiers mois. Aujourd'hui, après une première saison à la tête de l'exploitation, je suis très fier de dire que nous avons produit 3 tonnes de framboises. Bernard, qui cherchait un repreneur depuis plus de 2 ans, est quant à lui heureux de voir 25 ans de travail poursuivi selon la même philosophie. ●

LES VERGERS DU CHALET, AUDE**UN ARBORICULTEUR À L'ÉPREUVE
DES ALÉAS CLIMATIQUES****La parole à Noé Ponceblanc**, arboriculteur.

En 2017, à cause d'une semaine de gel qui a eu des conséquences terribles, j'ai perdu les deux tiers de ma production, trois semaines seulement après m'être installé comme arboriculteur en bio. On n'avait pas vu de tels dégâts en France depuis 25 ans. Les phénomènes climatiques s'intensifient : en 2021, les ravages ont été pires encore. J'ai dû utiliser la quasi-totalité de l'aide à l'installation que j'avais reçue pour couvrir mes pertes et j'ai bénéficié d'un plan d'aide à la trésorerie mis en place par les pouvoirs publics. Depuis, j'investis dans des techniques pour protéger mes récoltes, comme l'aspersion sur frondaison, ou encore le fait de rassembler des bottes de paille autour des vergers pour les brûler en cas de gel.

Si tous ces outils permettent de limiter les conséquences des aléas climatiques, je déplore le manque de remise en question de notre modèle agricole, qui permettrait une réelle résilience. Ici, j'ai pris la décision d'arrêter la culture d'abricotiers pour me concentrer sur la production de pommes, mieux adaptées à notre fond de vallée. J'aimerais aussi me diversifier avec de la culture légumière, car mes terres sont propices au maraîchage. C'est comme cela que j'envisage l'avenir et que se prépare la résilience : en restant attentif à l'environnement. ●

L'OISELIÈRE, MANCHE

INSTALLER UN ÉLEVAGE PORCIN DANS UNE FERME LAITIÈRE

La parole à **Côme Pascal**, éleveur porcin.

J'ai toujours voulu m'installer comme agriculteur depuis que je suis même et, après un stage passionnant chez un éleveur de porcs de Bayeux en plein air, j'ai décidé de choisir cette production. J'ai donc cherché une ferme qui correspondait à mon projet, mais la seule qui s'en rapprochait était une ferme laitière conventionnelle. J'ai alors demandé à bénéficier d'un contrat de parrainage avec l'éleveur qui la cédait pour m'approprier le lieu. J'ai travaillé avec lui et ses vaches et à la manière d'adapter la ferme à mon futur élevage porcin en bio et en plein air. Cette expérience m'a également aidé à mieux connaître

le territoire où l'intégration de ce nouveau type d'élevage dans une région principalement laitière n'est pas toujours facile. Les terres ont été achetées par Terre de Liens, mais étant donné la configuration de la ferme, j'ai dû de mon côté investir dans des bâtiments qui n'étaient pas adaptés à mon projet, notamment un hangar récent surdimensionné et une salle de traite, heureusement vieille donc peu chère. Comme dans mon système tous les animaux sont dehors ou presque, l'amélioration des bâtiments s'est néanmoins faite assez facilement. Aujourd'hui, je continue à affiner mon système et vise l'autonomie en céréales. Je sors cinq



© Amélie Bovin

porcs par mois, j'aurais besoin d'en sortir sept pour vivre correctement, et j'ai de la demande pour douze... C'est rassurant! ●

FERME DU BRÉZOUARD, HAUT-RHIN

S'ENTOURER POUR REBONDIR

La parole à **Pauline Thomann**, animatrice de Terre de Liens Alsace.

J'ai découvert la ferme du Brézouard en 2015, au moment de la signature chez le notaire avec les cédants sur le départ. L'acquisition avait été compliquée. Un incendie avait détruit en partie l'étable et la fromagerie et il avait fallu deux ans pour démêler l'affaire, reconstruire et finaliser la démarche avec Terre de Liens. Et ce n'était que le début des difficultés pour cette petite ferme de montagne. Jean-Philippe, le fermier, doit être un super héros au quotidien : à la traite, à la fromagerie, aux foins, au débroussaillage, à la vente, au tribunal avec les chasseurs, en négociation avec la mairie...



En 2017, il fait appel à nous pour créer un groupe local autour de la ferme. Et la mayonnaise prend! Aujourd'hui, 30 membres inscrits s'autogèrent et se relaient pour donner un coup de main un samedi par mois. Jean-Philippe est au cœur d'une dynamique collective. Président d'un magasin de produc-

teurs, il est aussi maître de stage pour le BPREA « Biodynamie » d'Obernai, avec des stagiaires actifs et pleins d'idées. Un fermier bien entouré donc! Les projets suivent leur cours : améliorer le travail d'astreinte, partager les responsabilités avec un associé, pour que la ferme rayonne encore mieux. ●

Terre de Liens et la recherche : des liaisons fertiles!

Émergent de divers endroits dans le mouvement, les relations avec le monde de la recherche se sont multipliées ces dernières années à Terre de Liens. Coopérations ponctuelles ou au long cours, en tant qu'objet de recherche ou partie prenante de projets de science participative : petite revue des liens fertiles qui se nouent quotidiennement avec laboratoires, chercheurs ou instituts. /// Par Damien Roumet

L'expérience riche et relativement inédite de notre mouvement peut tout d'abord intéresser le monde de la recherche en tant qu'objet d'étude. À ce titre nous pouvons citer les travaux d'Elsa Pibou ou de Pascal Lombard, qui ont analysé une part des pratiques déployées par le mouvement pour éclaircir un pan de leurs sujets de recherche. Deux thèses ont ainsi été soutenues, l'une sur les *paysans de passage*, à partir d'entretiens menés auprès des fermiers Terre de Liens, et l'autre sur la *place de la société civile dans la gouvernance des communs*. Toutes deux sont disponibles sur le Centre de ressources Terre de Liens.

Par leurs caractéristiques, les fermes Terre de Liens (menées en agroécologie, avec un échantillon national, mobilisant une sociologie et des parcours de paysans atypiques, etc.), peuvent également être identifiées comme de beaux viviers de terrains d'études. Comme l'indique Jean-Marc Chabosseau, bénévole en Poitou-Charentes, ancien directeur de recherche à l'INRAE et aujourd'hui engagé dans le projet de recherche européen Ruralization : « *Différents éléments constitutifs de ces fermes sont susceptibles d'intéresser des chercheurs, qu'ils soient issus des sciences sociales ou des disciplines relevant des sciences agronomiques ou environnementales.* » Les domaines scientifiques sont en effet nombreux tant les focales d'analyse



Diagnostic humus

sont diverses : des sols (diagnostic Humus) aux problématiques purement foncières (projets Portage), des conditions de création d'activités et transmissions agricoles (projet Terreau) jusqu'aux relations à la biodiversité (Ruralization).

Pour Terre de Liens, ces appétits sont également une formidable occasion de mobiliser une expertise spécifique, que ce soit sur un domaine scientifique particulier ou en matière de méthodologie : le regard du chercheur ou de la chercheuse est précieux !

Comme le résume Salma Loudiyi, géographe, enseignante-chercheuse à VetAgro Sup et par ailleurs administratrice de Terre de Liens Auvergne : « *Le regard de la recherche permet d'objectiver des situations mais aussi de sortir la tête du guidon.* » Car pour appliquer l'adage « Voir / Juger / Agir »

de l'éducation populaire, il est essentiel d'être en capacité de saisir avec acuité les situations dans lesquelles nous nous démenons. Associer le monde de la recherche ou des instituts privés (comme le Basic ou le Transnational Institute) à ces démarches, c'est également pouvoir bénéficier d'un recul nécessaire pour nous permettre d'identifier et de déverrouiller les obstacles auxquels nous sommes confrontés.

Aujourd'hui, les relations sont riches et ont vu de nombreuses réalisations aboutir. Du convertisseur Parcel au recueil d'initiatives Récolte, en passant par les travaux de la Muse (Mission utilité sociale et environnementale) mise en place par Terre de Liens, l'expérience accumulée permet de mieux envisager ces partenariats... qui ne demandent qu'à essaimer! ●

PIERRE RIGONDAUD, LA FIBRE FORESTIÈRE



La forêt, si on n'y fait rien, les arbres se concurrencent les uns les autres, comme dans un rang de carottes.»

Ingénieur forestier à l'Office national des forêts pendant près de 20 ans, Pierre a rejoint dès sa création le groupe bénévole national de Terre de Liens sur la gestion forestière. Aujourd'hui, plus de 440 hectares des propriétés de Terre de Liens sont classés en espaces forestiers et les enjeux sont nombreux, car la forêt joue un rôle environnemental et écologique essentiel (lutte contre l'érosion, fertilité des sols, richesse en termes de faune et de flore, stockage de CO2...). Dans le groupe "Bois et Forêt", la gestion des forêts est réfléchi en adéquation avec les besoins et activités agricoles des fermiers Terre de Liens. Les paysans-boulangers s'y intéressent pour leur cuisson au feu de bois, les éleveurs pour l'abri de leurs troupeaux ou le pâturage... Et tous, tout simplement, pour se chauffer. Pendant ses années à l'Office national des forêts, Pierre s'est formé à l'écologie forestière, et c'est une dimension importante du travail du groupe. Par exemple, à la ferme de Chatres en Limousin, un contrat Natura 2000 forestier



est en cours d'élaboration : il formalise un engagement à conserver des arbres déjà adultes pendant 30 ans. Cela assure la pérennisation de l'habitat de faunes sensibles (chauve-souris et certains insectes, par exemple). Grâce à l'expertise accumulée dans sa vie professionnelle, Pierre contribue à structurer cette question dans le mouvement, tout en étant actif sur l'accompagnement de l'installation et le suivi des fermes. ●

MARGUERITE POULAIN ET JEAN-MICHEL WICHLACZ, SENSIBILISER LES COLLECTIVITÉS

Par Aline Delpuech, chargée de mission « Territoires » à Terre de Liens Hauts-de-France.



Au départ, on est quand même un petit peu des écologistes...» Le sourire de Marguerite s'entend au téléphone. Comme son mari Jean-Michel, c'est une jeune retraitée, après une carrière dans le service public à Pôle emploi. Leur « spécialité » comme bénévoles à Terre de Liens, c'est la sensibilisation des collectivités territoriales. En 2017, la communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) communique auprès des habitants sur des hectares mis à disposition pour la création d'activités commerciales : « Avec Bernard, un ami maraîcher bio, on a pensé qu'ils pourraient en laisser une petite partie pour un projet agricole. » Cette première démarche n'a pas abouti mais



elle a été le point de départ de leur engagement. Petit à petit, ils mettent en place un vrai travail de lobbying :

rendez-vous avec les élus d'une quinzaine de communes, présence aux vœux... « Aller voir les agriculteurs, c'est compliqué, explique Jean-Michel. Je suis plus à l'aise pour rencontrer les élus, car j'avais l'habitude de le faire professionnellement. » Et leur engagement porte ses fruits : en 2020, un premier maraîcher s'est installé sur des terres mises à disposition par la CCCO, et un deuxième projet est en cours avec une autre commune. Le couple voudrait faire plus car ils jugent leur territoire « très en retard » sur le développement de l'agriculture bio. Mais ils ont déjà fort à faire avec leur potager, qui est aussi un moyen pour eux de toucher du doigt les préoccupations des agriculteurs et agricultrices. ●

NOUS PAYSANS

Raconter un siècle d'histoire paysanne

Profils paysans, Sans adieu, Au nom de la terre, Petit Paysan... Ces dernières années, le cinéma documentaire et de fiction a raconté une certaine idée du monde paysan, entre dramaturgie et portraits touchants d'une France qui semble aujourd'hui lointaine. Que nous disent ces «instantanés» du rapport des Françaises et Français à leur agriculture? Quelle image ces dizaines de films façonnent-ils du monde paysan aujourd'hui? Début 2021, le documentaire *Nous paysans* faisait le pari de raconter, pour la première fois sur petit écran, un siècle d'histoire paysanne. /// Par Nathalie Blin



Rencontre avec Agnès Poirier, coréalisatrice de ce documentaire «événement».

Avant d'aborder l'aventure *Nous paysans*, comment jugez-vous le regard du cinéma sur le monde paysan aujourd'hui? Vous semble-t-il juste?

Je ne sais pas si ce regard est juste mais il est pour moi l'expression de la diversité des parcours. Ce qui me plaît dans chacun de ces films, c'est qu'ils partent d'un lien très intime avec le monde paysan. Dans *Profils paysans*, on sent qu'il y a une nécessité presque vitale pour Depardon de retrouver la ferme de ses parents. Pour Édouard Bergeon, bien sûr, c'est la tragédie de la perte de son père qui le pousse à faire d'abord le très beau documentaire *Les Fils de la terre*, puis *Au nom de la terre*.

Les projets pour raconter le monde paysan se multiplient et c'est plutôt positif. Avec *Nous paysans*, puis le documentaire *L'Installation* que j'ai réalisé dans le même temps, j'ai été

sensible au fait que les paysans que je rencontrais me disaient : «Donnez-nous de l'espoir, arrêtez avec ces histoires dramatiques.»

Comment le projet *Nous paysans* est-il né?

L'agriculture a toujours été une constante dans mon parcours personnel et professionnel. J'ai grandi dans la ferme de mes parents en Bourgogne. Quand ils ont pris leur retraite, je me suis mise en tête de filmer leur dernière moisson. C'était mon premier documentaire, qui a ensuite donné naissance à un second, sur le suicide d'un agriculteur. Lorsque la société de production Program 33 a souhaité raconter l'histoire du monde agricole, ils ont fait appel à moi et à Fabien Béziat, qui avait réalisé un premier documentaire sur l'histoire des mineurs.

Que souhaitiez-vous raconter à travers ce documentaire?

Le projet était tentaculaire, mais une idée s'est très vite imposée à nous : comment sommes-nous passés en un siècle de 80 % de paysans à 2 %? Un fossé s'est creusé entre nous et

Comment sommes-nous passés en un siècle de 80 % de paysans à 2 % aujourd'hui?

ces 400 000 paysans qui produisent aujourd'hui ce qui nous permet de vivre. Nous avons voulu leur donner la parole pour qu'ils racontent eux-mêmes la grande mutation de l'agriculture du XX^e siècle. Comment, à différentes époques, le monde paysan a dû se réinventer, et la résilience dont il a fait preuve au fil des crises et des guerres.

L'histoire de l'agriculture française est politique. Comment votre documentaire aborde-t-il cette question?

95 % des films sur l'agriculture sont aujourd'hui consacrés au bio, alors que ce n'est pas la réalité du monde agricole. Dès le départ l'objectif était donc de parler de tout le monde à tout le monde, puisqu'il s'agissait de raconter l'histoire du monde paysan et non pas



© Program33

une histoire du monde paysan. À ce titre, l'accompagnement de l'historien Édouard Lynch a été précieux.

Comment avez-vous choisi vos témoins pour éviter le piège du poncif « agriculteurs pollueurs contre petits paysans en bio » ?

Le sujet n'était pas de savoir si nos témoins étaient syndiqués, conventionnels ou en bio, mais bien de savoir s'ils avaient des choses à raconter sur l'histoire qu'ont traversée les générations qui les ont précédés. Nous avons eu le souci de réunir toutes les générations et une diversité de profils. Les femmes, qui ont souvent été reléguées au second plan, ont été difficiles à trouver. De même, pour les jeunes, ce n'est pas évident de se plonger dans les archives familiales alors qu'ils sont confrontés à des difficultés financières et à la dureté du métier.

Le talent de conteur de certains témoins a été exceptionnel. Quand Marie-Thérèse Lacombe nous parle de la sévérité de son beau-père face à ses rêves d'émancipation dans les années 60, elle nous embarque. C'était cela, le sujet.

Un fossé s'est creusé entre nous et ces 400 000 paysans qui produisent aujourd'hui ce qui nous permet de vivre.

Nous paysans raconte un siècle d'une histoire riche. Mais on est un peu frustré de ne pas suffisamment saisir les enjeux du monde agricole de ces 20 dernières années. Avez-vous pensé à un second volet ?

De nombreuses personnes me réclament ce second volet, et il est vrai qu'il serait nécessaire. Mais il est bien plus politique, proche de nous, et ne pourra pas s'appuyer sur la poésie des archives pour rassembler. Ce que j'ai découvert en réalisant *Nous paysans*, c'est que la réalité du monde paysan est bien plus complexe que les clivages classiques de l'imaginaire collectif. Aujourd'hui, tout le monde se pose des questions face au changement climatique. C'est cette complexité qu'il faudrait réussir à raconter en même temps que les choix politiques à l'œuvre. Pour l'instant, je prends le

temps de mûrir ce projet hautement inflammable !

Parallèlement, avec *L'Installation*, mon second documentaire, j'ai voulu raconter à mon échelle l'un des enjeux majeurs de notre agriculture aujourd'hui : la question de la transmission et du renouvellement des générations. ●

Nous paysans, un film d'Agnès Poirier et Fabien Béziat.

Par la même réalisatrice :

- *L'installation*, 2021.
- *La vie d'après*, 2003.
- *La dernière moisson*, 1995.

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE DON, SOUSCRIPTION ET ADHÉSION ?



© Terre de Liens Île-de-France – Héliène Degrandpré

Vous êtes-vous déjà demandé à quoi sert l'argent que vous avez confié à Terre de Liens? Vous avez du mal à vous repérer dans la façon dont vous participez au mouvement? Tentons de vous aider à y voir plus clair.

➔ Devenir actionnaire en épargnant pour faire pousser des fermes

Si vous avez placé une partie de votre épargne à Terre de Liens, vous détenez une partie du capital de la Foncière Terre de Liens et vous êtes par conséquent actionnaire de celle-ci. Votre argent sert directement à financer l'achat et l'entretien des fermes et vous avez la garantie qu'il est employé pour financer des projets durables. À la différence du don et de l'adhésion, les actions vous permettent de récupérer votre argent quand vous le souhaitez. Mais soyez vigilant aux conditions particulières si vous avez bénéficié d'un avantage fiscal...

➔ Faire un don pour préserver les terres agricoles

Vous pouvez aussi faire un don ou un legs à la Fondation Terre de Liens, dont l'action a été reconnue d'utilité publique. Les fermes achetées par ou données à la Fondation sortent de façon définitive du marché spéculatif. Vos dons nous aident à assumer les frais liés aux fermes pour en faire des lieux d'expérimentation de pratiques vertueuses, par exemple en favorisant la

biodiversité et en travaillant sur l'énergie consommée et produite sur les fermes. Enfin, vous participez à financer le travail des associations territoriales et les actions de sensibilisation du mouvement Terre de Liens.

➔ Adhérer pour soutenir les actions locales

Votre adhésion est valable sur une année civile (de janvier à décembre) et sert directement à l'association territoriale Terre de Liens de votre choix. Vous appuyez son travail de repérage et d'accompagnement des projets d'installation et de transmission de fermes, ainsi que ses actions de mobilisation des collectivités et des citoyens et citoyennes sur la question du foncier agricole. L'adhésion est un geste militant, une façon de faire entendre votre voix mais aussi de vous informer et de participer à l'action de Terre de Liens localement. Notez cependant que le fait d'être actionnaire ou donateur ne fait pas automatiquement de vous un adhérent. Pour que votre voix soit portée au niveau local, la démarche d'adhérer devra venir de vous.

Les trois modes de soutien que propose Terre de Liens sont les trois piliers de l'indépendance du mouvement et de la cohérence de son action. Que vous nous souteniez par un seul de ces moyens ou par les trois à la fois, vous faites partie des 38 000 membres à qui Terre de Liens doit sa capacité d'agir. Merci !



© TDL Île-de-France / Fabienne Dupont-Garnus

POUR PRENDRE LA RELÈVE IL FAUT DU SOUTIEN!

OPTER POUR LE DON RÉGULIER, C'EST DONNER DU TEMPS À LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE PAYSANS

Acheter des fermes pour y développer des activités agricoles vertueuses s'inscrit dans un temps long. Votre soutien dans la durée rend possible ce projet d'avenir. Sans engagement pour vous et économique pour nous, le don régulier renforce considérablement notre sécurité financière. 66 % de vos dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu et 75 % de l'IFI*.

** Dans la limite de 20 % des revenus pour l'IR et de 50 000 € pour l'IFI.*

 Plus d'information sur terredeliens.org

BULLETIN DE DON RÉGULIER Plus pratique, plus rapide : privilégiez le don directement depuis notre site web! www.terredeliens.org

M Mme Nom

Prénom Date de naissance

Si personne morale : Nom de la structure et forme juridique

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-mail @

> Je fais un don régulier à la Fondation Terre de Liens

5 € / mois 10 € / mois 20 € / mois 50 € / mois

Montant à ma convenance : euros par mois

Accord de don direct - numéro national d'émetteur : 571 784
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever ma contribution mensuelle à la Fondation Terre de Liens. Je peux suspendre cet accord à tout moment.

Je joins mon RIB pour vous permettre de prélever tous les mois sur mon compte bancaire la somme indiquée plus haut.

Votre reçu fiscal sera envoyé une fois par an.

> Je finalise mon envoi

> Bulletin à retourner **accompagné de votre RIB**
papier à : Terre de Liens -
25, quai André Reynier - 26400 Crest

> Je souhaite recevoir des informations

Sur les legs, donations et assurances-vie

Sur Terre de Liens par email

Signature obligatoire :

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé destiné à vous transmettre un reçu fiscal ainsi que les informations utiles concernant l'action du mouvement. Seules la Fondation et les structures du mouvement Terre de Liens pourront être destinataires de ces données. Conformément au règlement général sur la protection des données, entré en application le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, et d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, au traitement de vos données en vous adressant à Terre de Liens -10 rue Archinard - 26400 Crest.



SANS PAYSANS, ON FAIT COMMENT ?

La moitié des agriculteurs
partiront à la retraite
dans 10 ans.

Faire un don régulier,
c'est accompagner
dans la durée celles
et ceux prêts à prendre
la relève.

Simple et avantageux pour vous
comme pour nous, vous pouvez
l'interrompre quand vous le
souhaitez. 66 % de réduction
fiscale dans la limite de 20 % de
vos revenus dans le cadre de l'IR
et 75 % dans la limite de 50 000 €
dans le cadre de l'IFI.